

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Saint-Damien, que conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal, le conseil a adopté le calendrier suivant relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2019, lesquelles se tiendront le **3^e** mardi de chaque mois et débuteront à 20 h.

Mois	Date	Mois	Date
Janvier	15	Juillet	16
Février	19	Août	20
Mars	19	Septembre	17
Avril	16	Octobre	15
Mai	21	Novembre	19
Juin	18	Décembre	10

Donné à Saint-Damien, le 21 novembre 2018.

Simon Leclerc
Directeur général

Certificat de publication

Je, soussigné, Simon Leclerc, directeur général, déclare que l'avis public ci-annexé a été dûment publié en affichant une copie au bureau municipal, au dépanneur le Rendez-vous de St-Damien et au Marché Métro, le 21 novembre 2018, ainsi que sur le site web st-damien.com.

Donné à Saint-Damien, ce 21 novembre 2018.

Simon Leclerc
Directeur général